Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 035-213501521-20260429-DCM_2026_122-DE

DCM DU 29 AVRIL 2026

Dossier suivi par :
Direction générale
direction.generale@ville-liffre.fr

DCM N° : *2026.122*

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le **29 avril** à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur Guillaume BÉGUÉ, Maire de Liffré, s'est réuni en salle du Conseil.

Date de convocation : 23 avril 2026 - Date d'affichage : 30 avril 2026
Nombre de conseillers en exercice : 29

25 Présents : Messieurs Guillaume BÉGUÉ, Grégory PRENVEILLE, Yannick DANTON, Alain CLÉRY, Christophe GAUTIER, Alain PÉCHON, Jacques BELLONCLE, Ronan SALAÜN, Patrice RUBERTI, Loïg CHESNAIS-GIRARD, Samuel GATTIER, Maxime LAUBENEAU, Valentin LEMIÈRE et Mesdames Anne-Laure OULED- SGHAÏER, Maud LANGLAIS ELLEOUET, Elsa RUCKERT, Chantal FRANCANNET, Claire BRIDEL, Anne BOUCARD, Ingrid BIRÉE, Gwénaël DUMONT, Claire SIMONET, Karen CHESNAIS-GIRARD, Julie AUBAUD et Merlene DESILES.

4 excusés : Messieurs Sébastien SIMONOT, Eliaz CRÉTÉ - - POHARDY et Mesdames Laurence BLOUIN-DUFFÉE et Awena KERLOC'H.

4 pouvoirs : Messieurs Sébastien SIMONOT (qui a donné pouvoir à Christophe GAUTIER), Eliaz CRÉTÉ - - POHARDY (qui a donné pouvoir à Alain PÉCHON) et Mesdames Laurence BLOUIN-DUFFÉE (qui a donné pouvoir à Chantal FRANCANNET) et Awena KERLOC'H (qui a donné pouvoir à Maud LANGLAIS ELLEOUET).

Secrétaire de séance : Merlene DÉSILES.

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 035-213501521-20260429-DCM_2026_122-DE

SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2026 AU CCAS DE LIFFRÉ

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles et plus particulièrement les articles L.123-4 à L.123-9 relatifs au centre communal ou intercommunal d'action sociales ;

VU la délibération 2026.011 du 22 janvier 2026 accordant un acompte de subvention de fonctionnement au CCAS pour l'année 2026 ;

VU l'avis favorable de la Commission « Finances, Ressources Humaines, Mutualisation » en date du 13 avril 2026 ;

Monsieur Jacques BELLONCLE, Conseiller municipal délégué aux Finances, Marchés publics et Suivi des contractualisations, rappelle que chaque année, la ville de Liffré verse une subvention de fonctionnement au Centre Communal d'Action Social (CCAS) pour l'exécution de ses missions et principalement :

- L'accueil social et l'accompagnement social de proximité ;
- L'épicerie solidaire ;
- L'enregistrement des demandes de logements sociaux ;
- La mission d'hébergement d'urgence ;
- La coordination des réseaux des bénévoles ;
- Les aides aux habitants : dispositifs aides tarifaires

Par délibération n°2026.011 en date du 22 janvier 2026, afin de faire face aux besoins de trésorerie du CCAS, le Conseil municipal a validé le principe de versement d'un acompte de la subvention de fonctionnement pour un montant de 100 000 €.

Le montant inscrit au budget primitif 2026 de la commune et du CCAS s'élève à 280 000€. Cette subvention se ventilera, à titre indicatif, à hauteur de 240 000 € sur le budget principal du CCAS et de 40 000 € sur le budget annexe de l'épicerie sociale et solidaire.

Il est précisé que cette subvention est en augmentation pour plusieurs raisons. D'une part, le CCAS, comme l'ensemble des collectivités territoriales, a dû absorber ces dernières années diverses hausses de charges, notamment liées à l'augmentation des prix ainsi qu'à l'évolution des cotisations sur la masse salariale (hausse des taux de cotisation CNRACL, augmentation des assurances du personnel…).

D'autre part, le niveau de subvention 2026 tient compte d'un besoin ponctuel lié au remplacement de la directrice pendant son congé maternité, générant un surcoût de fonctionnement pour l'établissement.

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 035-213501521-20260429-DCM_2026_122-DE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE l'octroi d'une subvention globale de fonctionnement de 280 000 € au CCAS au titre de l'année 2026 (répartis à hauteur de 240 000 € pour le budget principal du CCAS et de 40 000 € pour le budget annexe de l'épicerie solidaire),
- DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

A Liffré,
Le Maire
Guillaume BÉGUÉ



Hôtel de ville
Rue de Fougères
35340 LIFFRE

02 99 68 31 45
contact@ville-liffre.fr

www.ville-liffre.fr